

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
191^e année
26 février 2015
n° 8 / 7633^e
pages 425 à 480



CHRONIQUE / Responsabilité civile

La désintégration du préjudice moral

> Jonas Knetsch

443

ÉDITORIAL

425 Au tapis !, *Thomas Clay*

ACTUALITÉS

- 431 Loi de modernisation du droit : dispositions intéressant le droit des biens
- 435 Projet de loi relatif à la croissance et à l'activité : dispositions intéressant le droit social
- 439 Sentence arbitrale (affaire *Tapie*) : ouverture du recours en révision pour fraude

IN MEMORIAM

440 Christian Atias (1949-2015), *Frédéric Rouvière, Béatrice Vial-Pedroletti et Anne Leborgne*

LE POINT SUR...

441 La loi du 1^{er} octobre 2014 relative aux taxis et aux voitures de transport avec chauffeur : deux poids, deux mesures ?, *Dominique Gency-Tandonnet*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 450 **Panorama** : Droit des étrangers et de la nationalité, *Olivera Boskovic, Sabine Corneloup, Fabienne Jault-Seseke, Natalie Joubert et Karine Parrot*
- 464 **Notes** : Le « mariage pour tous » est d'ordre public en matière internationale, *note sous Civ. 1^{re}, 28 janv. 2015, Hugues Fulchiron*
- 469 Le préjudice sexuel aux prises avec le déficit fonctionnel temporaire, *note sous Civ. 2^e, 11 déc. 2014, Anne Guégan-Lécuyer*
- 475 Le handicap d'obésité en droit de l'Union européenne, *note sous CJUE 18 déc. 2014, Augustin Boujeka*

321508



ENTRETIEN

Dalloz

Recueil Dalloz

31/35, rue Froidevaux
75685 PARIS CEDEX 14
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66
Fax 01 40 64 54 66
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL,
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
SYLVIE FAYE

CONSEIL SCIENTIFIQUE

Jean BARTHÉLEMY, Pascale DEUMIER
Philippe MERLE et Charles VALLÉE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE

Bénédicte FAUVARQUE-COSSON

RÉDACTION

• DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

• RÉDACTION

Laura CONSTANTIN (5370)

Thomas COUSTET (5356)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie: Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence - Distribution: Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires: Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance: Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté: Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants: Yves ROUQUET

Société et marché financier: Alain LIENHARD

• ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction:

Patricia ANDRY (5284)

Katy PERCHEREAU (5366)

Florine TEYSSIER (5363)

Directeur artistique: Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique: Raphaël HENRIQUES

Illustration couverture: Fanny BLEY-GUIBAL

Secrétaire de rédaction numérique: Carole ROBAN

ABONNEMENT - MARKETING

Marketing: Christophe CHEVALLEY

Abonnements: Yvette NAY, Directrice

80, avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex

Fax: 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients: Ginette N'KOUA, Responsable

Tél.: 0820 800 017 - Fax: 01 40 64 89 92

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement: France: 485 € HT (495,19 € TTC)

Étranger: 551 € HT

Prix au numéro: 22,46 € TTC

ISSN 0034-1835

N° CPPAP 1017 T 82206

JOUVE, 733, rue St Léonard BP3

53101 Mayenne Cedex

Dépôt légal - Février 2015

Éditions Dalloz

Société Anonyme au capital de 3956040 €

Siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14^e

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69 572 195 550

Société des éditions Lefebvre Sarrut SA

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

Thomas Clay

425

Au tapis !

ACTUALITÉS

428

DROIT DES AFFAIRES

Banque-Crédit-Garantie

Secret bancaire: établissement financier partie au procès, *Com.* 10 févr. 2015

Concurrence-Distribution

Rupture des relations commerciales: nature du préjudice indemnisable, *Com.* 10 févr. 2015

Contrat d'affaires

Transport international (Convention de Rome): loi applicable et office du juge interne, *Com.* 10 févr. 2015

Entreprise en difficulté

Déclaration des créances: partage d'une indivision post-communautaire, *Com.* 10 févr. 2015

Propriété intellectuelle

Marque (contrefaçon): non-respect d'un accord de coexistence de marques, *Com.* 10 févr. 2015

Société et marché financier

Commissaire aux comptes (relèvement): demande émanant de la société contrôlée, *Com.* 10 févr. 2015

Franchissement de seuil et action de concert: pouvoirs du bureau de l'assemblée, *Com.* 10 févr. 2015

431

DROIT CIVIL

Bien-Propriété

Loi de modernisation du droit: dispositions intéressant le droit des biens Prescription acquisitive (prescription abrégée): juste titre et acte de partage, *Civ. 3^e*, 11 févr. 2015

Contrat-Responsabilité-Assurance

Courtage en assurance: violence économique et clause de modulation de commission, *Civ. 1^{re}*, 18 févr. 2015

Vente: délivrance de « machine complexe », *Com.* 10 févr. 2015

433

DROIT IMMOBILIER

Bail

Bail rural (sanction des « pas-de-porte »): action exercée par le conjoint du preneur entrant, *Civ. 3^e*, 11 févr. 2015

433

DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

Droit européen

Cour européenne des droits de l'homme: remise du rapport annuel pour 2014

434

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Presse et communication

Prescription de l'action publique: interruption par l'audience, *Crim.* 17 févr. 2015

Procédure pénale

Détenu handicapé: condamnation de la France pour insuffisance de soins, *CEDH* 19 févr. 2015

434

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Obligation de reclassement: mutuelle adhérente de la Fédération nationale de la Mutualité, *Soc.* 11 févr. 2015
Règlement intérieur (modification): opposabilité conditionnée à l'avis du CHCST, *Soc.* 11 févr. 2015

Projet de loi relatif à la croissance et à l'activité: travail dominical et de nuit

Projet de loi relatif à la croissance et à l'activité: procédure prud'homale

Projet de loi relatif à la croissance et à l'activité: licenciements économiques Forfait annuel en jours (application illicite): heures supplémentaires et repos quotidien, *Soc.* 4 févr. 2015

Sécurité sociale

Accident du travail (faute inexcusable): intervention volontaire ou forcée d'un tiers, *Civ. 2^e*, 12 févr. 2015

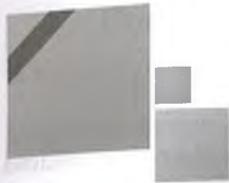
439

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Procédure civile

Appel civil: principe de l'estoppel et moyens nouveaux de défense au fond, *Com.* 10 févr. 2015

Sentence arbitrale (affaire Tapie): ouverture du recours en révision pour fraude, *Paris*, 17 févr. 2015



IN MEMORIAM

440

Christian Atias (1949-2015)
par Frédéric Rouvière,
Béatrice Vial-Pedroletti
et Anne Leborgne



LE POINT SUR...

441

La loi du 1^{er} octobre 2014 relative aux taxis
et aux voitures de transport avec chauffeur :
deux poids, deux mesures ?
par Dominique Gency-Tandonnet



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUE

443

La désintégration du préjudice moral
par Jonas Knetsch

PANORAMA

450

Droit des étrangers et de la nationalité
décembre 2013 - décembre 2014
par Olivera Boskovic, Sabine Corneloup,
Fabienne Jault-Seseke, Natalie Joubert
et Karine Parrot

NOTES

464

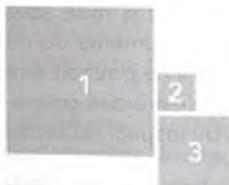
Le « mariage pour tous » est d'ordre public
en matière internationale,
note sous Civ. 1^{re}, 28 janv. 2015
par Hugues Fulchiron

469

Le préjudice sexuel aux prises
avec le déficit fonctionnel temporaire,
note sous Civ. 2^e, 11 déc. 2014
par Anne Guégan-Lécuyer

475

Le handicap d'obésité en droit de l'Union européenne,
note sous CJUE 18 déc. 2014
par Augustin Boujeka



ENTRETIEN

480

Laurent Neyret - Mieux sanctionner les crimes contre l'environnement

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);

- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page);

- pour une note de jurisprudence, 20000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);

- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5500 signes (références entre parenthèses).